



PREMIER MINISTRE

La
Lettre
du COEPIA



Le débat voulu par le Gouvernement sur l'ouverture des données publiques de santé s'est ouvert le 21 novembre. Il doit notamment réfléchir aux conditions d'une « ouverture maîtrisée » de ces données... » p. 7

■ Proxima Mobile, le portail de services mobiles : entretien avec Bernard Benhamou



Le Délégué aux usages de l'internet explique le rôle de Proxima Mobile, dans un contexte d'essor des services mobiles proposés par les administrations... » p. 2

■ La gouvernance et l'utilisation des données de santé : rapport Bras... » p. 8

■ Mise en ligne de la base de données publique des médicaments... » p. 9

■ Royaume-Uni : *Digital Transformation* des services publics... » p. 10

■ Agenda des travaux... » p. 9

■ Initiatives... » p. 12

■ À lire... » p. 12



INFORMATION ADMINISTRATIVE | DONNÉES PUBLIQUES | PUBLICATIONS ADMINISTRATIVES



Photo : D.I.R.

Proxima Mobile, le portail de services mobiles pour les citoyens : entretien avec Bernard Benhamou

Alors que les initiatives des services publics pour les supports mobiles se multiplient et que les administrations s'interrogent sur leur stratégie, Bernard Benhamou, fondateur de Proxima Mobile, nous explique le rôle de ce portail de services mobiles.

■ Comment est né Proxima Mobile et quels sont ses objectifs ?

B.B. : En l'espace de quelques années, l'internet mobile a connu un essor sans précédent dans l'univers des technologies. Sur 2,5 milliards d'internautes dans le monde, un milliard utilise le mobile comme mode d'accès principal à l'internet en 2013¹. La France compte plus de 32 millions d'utilisateurs de l'internet mobile², soit près du quart des usagers de l'Union européenne. Les services mobiles sont désormais, au sens littéral du terme « dans la main » des citoyens, et leur permettent d'effectuer de nombreuses démarches quotidiennes. Des personnes qui ne disposaient pas d'expérience informatique ont ainsi pu utiliser des services mobiles grâce à l'ergonomie des interfaces tactiles des terminaux mobiles.

C'est pour développer de nouveaux services utiles aux citoyens qu'a été conçu le portail [Proxima Mobile](#), premier portail européen de

services d'intérêt général sur terminaux mobiles.

Le principe d'un portail de services mobiles pour les citoyens a été élaboré en 2003 dans le cadre du [rapport Proxima : Internet, École et Famille](#) remis au ministère de l'Éducation et au ministère de la Famille. Il n'a cependant été possible de le mettre en œuvre qu'en 2009, lorsque les nouvelles générations de terminaux mobiles ont permis l'appropriation de ces services par le grand public. Proxima Mobile devait permettre la création d'un bouquet de services d'intérêt général dans des domaines aussi divers que l'éducation, le droit, la santé, le tourisme, le handicap, la vie locale, l'emploi, les transports ou encore le développement durable.

Le projet a été financé dans le cadre du plan de Relance, à hauteur de 15 millions d'euros. Cette enveloppe initiale a financé les 70 premiers services du portail, qui en

compte désormais près de 150 sur les principales plateformes de smartphones et tablettes. Proxima Mobile a ainsi soutenu 200 sociétés dont les services mobiles sont utilisés quotidiennement par 6 à 8 millions de personnes. Ce portail, coordonné par la Délégation aux usages de l'internet (DUI) sous la tutelle du ministère chargé de l'Économie numérique et du ministère de la Recherche, avait un double objectif : offrir aux citoyens des services qui facilitent leur quotidien et stimuler le développement de l'écosystème des services mobiles.

Il s'agissait aussi d'aider les PME innovantes à tisser des liens avec les administrations ou les collectivités locales pour développer des services utiles aux citoyens à l'échelle nationale, voire européenne. Le développement des technologies et services mobiles est en effet devenu un enjeu stratégique pour l'économie et la création d'emplois.

¹ *Global Smartphone Users* (Ipsos 02/2012)

² Observatoire des communications électroniques (ARCEP, 16/07/2012)

■ Comment sélectionnez-vous ces services mobiles ?

B.B. : Quatre critères fondamentaux ont été retenus pour la sélection des applications et services du portail Proxima Mobile : le caractère d'intérêt général, l'ergonomie, la gratuité et l'absence de publicité. Les applications lauréates ne devaient pas se contenter de reproduire à l'identique des services web existants, mais bien créer des services tenant compte des spécificités des mobiles. L'ordinateur reste en effet peu adapté pour les services qui réclament des interactions fréquentes avec les usagers. Le mobile constitue en revanche un outil privilégié pour le suivi des activités quotidiennes. En plus de simplifier l'accès à l'information, les plateformes mobiles prennent en compte le contexte d'utilisation. Cette « contextualisation » des informations couplée à la géolocalisation est l'un des atouts majeurs de l'internet mobile. Les outils de géolocalisation constituent ainsi l'épine dorsale des services mobiles au point qu'à eux seuls, ils deviennent les plateformes sur lesquelles viennent se greffer l'essentiel des services mis à disposition des usagers. Ils permettent de créer de nouveaux services en y ajoutant de nouvelles strates d'informations (commerciales, culturelles, environnementales, etc.). C'est le cas de l'application *Jaccede mobile*. Ce service, cofinancé par Proxima Mobile et l'opérateur SFR, est à l'origine du premier réseau social géolocalisé dédié à l'accessibilité des lieux publics aux personnes à mobilité réduite sur le territoire européen. Ainsi, les données géolocalisées, qu'elles soient liées à la culture, à l'environnement ou aux transports, jouent un rôle essentiel dans la valorisation et l'attractivité des territoires. Dans un second temps, des appels à projets européens Proxima Mobile ont été organisés pour encourager la création de services transnationaux dédiés aux citoyens de l'Union européenne. Ils

avaient aussi pour objectif la valorisation du patrimoine culturel, géographique et environnemental européen.

■ Quelle est l'importance de l'ergonomie pour les services mobiles ?

B.B. : L'ergonomie représente la clé de voûte du développement des services sur terminaux mobiles. En raison de la complexité de leurs interfaces, les ordinateurs « fixes » n'ont jamais été utilisés aussi largement que d'autres technologies comme la radio, le téléphone ou la

« L'ergonomie représente la clé de voûte du développement des services sur terminaux mobiles »

télévision. La montée en puissance des terminaux mobiles est en grande partie liée à la simplification des interactions avec l'utilisateur. Les écrans tactiles ont favorisé la diffusion d'une « grammaire gestuelle » qui permet d'accéder plus simplement aux informations. Ces évolutions ergonomiques ont permis à des personnes qui ne pouvaient pas utiliser des ordinateurs, de bénéficier des services de l'internet mobile. Ainsi, l'ergonomie des services mobiles participe à la réduction de la fracture numérique auprès des foyers défavorisés, comme l'ont montré les études de l'ANSA³, et les travaux menés aux États-Unis auprès des minorités ethniques⁴.

La conception des services mobiles, plus encore que celle des sites web, doit donc répondre à des critères ergonomiques stricts. Le nombre d'interactions avec l'utilisateur doit être limité, de même que le temps nécessaire pour obtenir une information. Les systèmes qui réclament de longues saisies de

³ Usages de l'internet mobile et publics à faibles revenus ([Proxima Mobile 5/06/2012](#))

⁴ L'internet mobile réduit la fracture numérique pour les populations défavorisées aux États-Unis ([Proxima Mobile 16/07/2010](#))

texte à l'écran ou l'identification initiale de l'utilisateur sont donc à éviter. À mesure qu'ils se mêlent à la vie quotidienne des utilisateurs, les services mobiles doivent devenir plus ergonomiques afin d'être utilisables par des utilisateurs néophytes⁵.

Les projets candidats au portail Proxima Mobile ont d'abord été jugés sur leur ergonomie. Des maquettes fonctionnelles, plus que des descriptions, devaient être réalisées en amont de la conception. Cette préoccupation a permis à certains services du portail d'être plus ergonomiques que leur équivalent sur le web. C'est par exemple le cas du service [Legimobile](#), adaptation mobile du portail officiel du droit français Legifrance.

À l'issue de la réalisation du portail Proxima Mobile, une première étude nationale sur les usages des tablettes interactives auprès des seniors a été menée. Cette étude, réalisée en partenariat avec le CNRS, a donné lieu à la publication d'un [Livre blanc](#) de recommandations ergonomiques à l'attention des constructeurs et développeurs de services à destination des seniors.

■ Les services mobiles que vous sélectionnez et qui s'engagent à être gratuits, au moins dans un premier temps, peuvent-ils devenir rentables ?

Les concepteurs des applications lauréates Proxima Mobile se sont engagés à ce que leurs services soient gratuits pendant la première année de diffusion. Il s'agissait de permettre à un large public d'en bénéficier, mais aussi de développer par la suite des versions ou des volets « premium » en plus de la version gratuite. C'est le cas de l'application officielle du Musée du Louvre (application culturelle la plus téléchargée au monde avec

...

⁵ Voir [recommandations du W3C](#)

7 millions de téléchargements dont 60 % aux États-Unis). Cependant, de nombreuses applications sont restées gratuites à l'issue de leur première année sur le portail ; leurs modèles économiques ayant permis un reversement « en amont » de l'utilisateur. C'est le cas des applications touristiques telles que *Hotel-Hotel* (géolocalisation en réalité augmentée des chambres d'hôtel disponibles), ou *Adele* (géolocalisation des logements étudiants). Ce principe d'un reversement entre les usagers et les concepteurs est aussi utilisé dans l'application *BlaBla-Car* (ex *Comuto*). Devenue une référence en matière de covoiturage en Europe, elle fédère plus de 2 millions d'utilisateurs en France et s'est exportée dans quatre pays de l'Union européenne. Comme le notait le *New York Times*, cette application a permis à l'Europe de devenir le premier continent pour le covoiturage sur mobile et aussi d'acquiescer des savoir-faire stratégiques pour les acteurs des transports⁶.

Enfin, les services Proxima Mobile ne doivent pas contenir de publicité. Plus qu'un choix « politique », il s'agissait d'éviter les bannières publicitaires qui occupent une place importante à l'écran et diminuent la surface « utile » pour l'affichage et la consultation des contenus. Les publicités sur mobiles restent peu appréciées des internautes, ce qui explique en partie les difficultés des acteurs de l'internet à intégrer des publicités dans le modèle économique des applications mobiles.

■ Comment Proxima Mobile remplit-il sa mission de stimulation de l'innovation ?

B.B. : Le portail Proxima Mobile constituait aussi une innovation institutionnelle. Il s'agissait en effet pour l'État d'intervenir de manière précoce dans le secteur stratégique des services sur mobile. L'intervention économique de l'État représentait une part importante de l'investissement dans les

services et applications mobiles. Les 15 millions d'euros de l'appel à projets équivalaient en effet au quart du budget du marketing mobile en France en 2009.

La préoccupation initiale du projet Proxima Mobile portait sur l'apport des services à la vie quotidienne des usagers. Le suivi des projets constituait l'un des volets essentiels de la démarche. Les équipes de la Délégation aux usages de l'internet (DUI) sont restées au contact des concepteurs de services (en particulier les collectivités locales et les administrations) pour les accompagner dans la réalisation de services mobiles utiles et adaptés à un large public.

La mise en place du portail Proxima Mobile s'est aussi accompagnée de la création d'un label d'État pour les concepteurs de services d'intérêt général innovants. Ce label est un gage de qualité et d'utilité pour les services. Il constitue aussi un atout important pour les PME innovantes lors de leurs recherches de financements.

Une veille internationale sur les services innovants a été créée au sein du portail Proxima Mobile. Celle-ci permet aux concepteurs de services mobiles (publics et privés) d'être informés des évolutions technologiques et des politiques publiques menées dans le domaine des services d'intérêt général sur mobiles. Le projet Proxima Mobile a été réalisé plus d'un an avant son équivalent américain (apps.usa.gov) et a reçu le [trophée 2011 du World eGov Forum](#) pour la meilleure initiative en matière d'administration électronique. La DUI a récemment signé un accord de coopération afin d'aider la Tunisie à mettre en place un portail Proxima Mobile destiné aux citoyens tunisiens. Un accord similaire est en cours de négociation avec le gouvernement brésilien.

En Europe et aux États-Unis, de nouveaux types de concours sont organisés par les acteurs publics pour élaborer des technologies qui auront à la fois un effet levier sur l'écosystème industriel et un fort

impact sociétal. Ces concours reposent souvent sur des « cahiers des charges » précis. C'est le cas du concours « Tricorder »⁷ mis en place par la Fondation X Prize. Il vise à créer les objets médicaux du futur qui aideront les citoyens à détecter les pathologies courantes. La société Scanadu, fondée par le chercheur belge Walter De Brouwer, est l'un des candidats sérieux à la réalisation de cette nouvelle génération d'objets médicaux connectés⁸.

Plus récemment, quatre agences fédérales américaines ont lancé un concours pour aider à créer un appareil mobile permettant de mesurer l'impact de la pollution sur la santé⁹. On notera aussi que pour la première fois, en 2012, la Commission européenne a utilisé ce principe de « concours à cahier des charges » pour financer la réalisation de technologies « intégrées »¹⁰.

■ Quel regard portez-vous sur le développement de la « m-administration » aujourd'hui ?

B.B. : Dans un premier temps, les administrations et les collectivités locales ont développé des applications spécifiques à l'une ou l'autre des grandes plateformes de terminaux mobiles. La rapidité d'exécution de ces applications dites « natives » était nettement supérieure à celle des sites web optimisés pour les mobiles. Cependant, les évolutions du langage HTML5¹¹ pourraient aider à créer des « web applications » bénéficiant des mêmes fonctionnalités que les applications natives (en particulier l'accès aux ressources internes des terminaux mobiles comme la géolocalisation). Les créateurs de services mobiles ne seraient donc plus contraints à

...

⁶ « Ride-Sharing Services Grow Popular in Europe » (*New York Times* 1/10/2012).

⁷ Les contours du concours « X Prize » se précisent ([Proxima Mobile 10/11/2011](#))
⁸ <http://bit.ly/vZcuil>

⁹ Un concours pour créer un appareil mobile mesurant l'impact de la pollution sur la santé ([Proxima Mobile 06/10/2012](#))

¹⁰ FP7 PCRD (Large scale integrating collaborative project) <http://bit.ly/O3abff>

¹¹ HTML5 nouveau langage de l'Internet mobile ([Proxima Mobile 02/2011](#))

réécrire des applications pour chaque plateforme (iOS, Android, Windows 8, etc.). De plus, les travaux européens sur les plateformes mobiles Open Source¹² pourraient aider à créer des alternatives aux systèmes d'exploitation mobiles propriétaires.

Si dans une première phase les collectivités locales ont développé des services mobiles dédiés aux transports, au tourisme ou à la culture, désormais une autre tendance se fait jour ; celle de l'Open Data. Il s'agit pour ces collectivités locales de rendre disponibles les données qu'elles ont rassemblées afin de permettre à des entreprises de créer de nouveaux services ; services dans lesquels les utilisateurs intégreront ensuite des données dites « sociales ». C'est le cas des collectivités locales qui ont mis en place des services géolocalisés à partir du système cartographique collaboratif *OpenStreetMap*¹³.

La diffusion des données publiques sur internet constitue un enjeu clé tant d'un point de vue économique que politique pour favoriser la transparence de l'action publique. Or, trop souvent dans le passé, la diffusion des données publiques a été perçue dans son approche quantitative (liée au volume de documents) plus que dans son approche qualitative (liée à l'impact de l'ouverture de ces données sur l'écosystème des technologies). Il convient désormais d'orienter la diffusion des données publiques pour que les administrations rendent accessibles en priorité les informations réutilisables, comme les données géolocalisées. De nombreuses applications Proxima Mobile utilisent ces données publiques. Ainsi, l'application *Changer de ville*, basée à la fois sur les données de l'INSEE et celles des collectivités locales, permet aux citoyens de choisir une ville en fonction de leurs critères prioritaires (transports, installations culturelles et sportives, etc.).



L'appel à projets européens « Open Data Proxima Mobile » a d'ailleurs été lancé pour encourager le développement de services basés sur les données publiques. En effet, les plateformes mobiles, à la différence du web, permettent de concevoir à moindre coût des services transnationaux et multilingues. Ainsi, dans le prolongement du service *Changer de ville*, l'application *NewExpat* permettra d'étendre à l'ensemble des villes européennes les recherches d'informations qui seront utiles aux expatriés.

Enfin, une nouvelle forme de diffusion des données publiques devrait bientôt se développer. Il s'agira de permettre aux citoyens d'accéder aux données relatives à leurs activités auprès d'une administration.

Ces données pourront alors être utilisées par des concepteurs de services mobiles pour créer des services plus ergonomiques. Ce principe appelé « Smart Disclosure » a été utilisé pour les initiatives *Green Button* et *Blue Button* lancées aux États-Unis par la Maison Blanche. *Green Button* donne aux usagers un accès détaillé aux informations de consommation électrique¹⁴ et *Blue Button* permet aux vétérans d'accéder à leur dossier médical en ligne. Cette nouvelle forme de diffusion des données publiques pourrait devenir un enjeu économique et industriel majeur. Il conviendra à la puissance publique de fixer des règles pour que ces technologies soient utilisées en accord avec les principes et valeurs des citoyens, en particulier la protection de la vie privée.

¹² Open Source et plateformes mobiles ([Proxima Mobile](#))

¹³ Voir l'application [StrasMap](#)

¹⁴ Maîtriser la consommation électrique depuis les mobiles ([Proxima Mobile 27/03/2012](#))

■ Quelles sont les perspectives de Proxima Mobile ?

Les prochaines étapes de développement du portail Proxima Mobile seront liées aux mutations des technologies mobiles et à l'essor de nouvelles générations d'objets connectés. Ces objets concerneront la santé, la maîtrise de l'énergie ou encore les loisirs. Ils prendront appui sur les smartphones et les tablettes et pourraient même devenir la base d'un « Internet des Objets¹⁵ ».

Des objets médicaux connectés pourront ainsi être développés pour une fraction du coût actuel des appareils médicaux spécialisés. Plus de 50 millions d'objets médicaux connectés devraient être diffusés aux États-Unis d'ici à 2015¹⁶. Dans ce domaine, plusieurs sociétés françaises se sont déjà distinguées au niveau international ; c'est le cas de la société Withings dont le tensiomètre et la balance connectés figurent parmi les objets les plus vendus sur l'Apple Store aux États-Unis¹⁷.

Par ailleurs, l'un des objets les plus vendus aux États-Unis sur l'Apple Store est un thermostat intelligent¹⁸ qui permet aux usagers d'éviter des dépenses inutiles. Ce type d'objet lié à la maîtrise de l'énergie pourrait même être à la base de ce que l'on appelle désormais le réseau électrique intelligent (*Smart Grid*). Pour accompagner le développement de ce secteur en France, la DUI a mis en place le programme « Proxima Énergie » avec les acteurs des filières de l'énergie et des technologies. Ce programme aura pour objectif de favoriser le développement des PME dans le domaine des applications et des objets connectés dédiés à la maîtrise de l'énergie.

Un autre secteur qui pourrait être transformé par l'essor des technologies mobiles est celui de la télévision¹⁹. Dans la continuité des travaux du portail Proxima Mobile, la DUI a ainsi créé Proxima Lab. Ce laboratoire commun au ministère de la Recherche et au ministère chargé de l'Économie numérique a pour objectif d'étudier les nouvelles plateformes et les nouveaux usages des télévisions connectées aux terminaux mobiles. Il rassemble des équipes issues du monde de la recherche et des technologies : École nationale supérieure de création industrielle, Institut Télécom, Institut national de recherche en informatique et en automatique et Pôle de compétitivité Cap Digital. ■

Bernard Benhamou

- Concepteur et directeur du portail Proxima Mobile (www.proximamobile.fr), premier portail européen de services mobiles pour le citoyen (2009-2013)
- Délégué aux usages de l'internet auprès du ministère chargé de l'Économie numérique (2007-2013)
- Coordinateur de Proxima Lab, premier laboratoire national sur les usages des télévisions connectées (ministère de la Recherche / ministère de l'Économie numérique)
- Coordinateur de la Conférence ministérielle européenne sur l'internet des objets (Présidence française de l'Union européenne 2008)
- Conseiller de la délégation française au sommet des Nations Unies pour la société de l'information (2003-2006)
- Maître de conférence sur la société de l'information à l'Institut d'études politiques de Paris et enseignant à l'Université Panthéon-Sorbonne
- Responsable de la Mission « Internet, École et Famille » auprès du ministère de l'Éducation et du ministère de la Famille (2002-2003)
- Maître de conférence et conseiller pédagogique à l'ENA pour les nouvelles technologies de l'information dans l'administration (1997-2000).
- Membre fondateur et conseiller technologique de PlaNet Finance, ONG basée sur internet pour le développement du microcrédit dans les pays en développement
- Concepteur de « Passeport pour le Cybermonde », première exposition entièrement en réseau à la Cité des Sciences et de l'Industrie (en 1997)

¹⁵ Internet des objets : défis technologiques, économiques et politiques (Bernard Benhamou-*Revue Esprit*, 03/2009)

¹⁶ [Proxima Mobile 02/06/2012](#)

¹⁷ 5 appareils français parmi les 12 objets connectés les plus vendus aux États-Unis sur l'Apple Store ([Proxima Mobile 05/09 2012](#))

¹⁸ Un thermostat connecté comme base du réseau électrique intelligent ? ([Proxima Mobile 02/07/2012](#))

¹⁹ Quelles interfaces pour les terminaux mobiles demain ? ([Proxima Mobile 11/2011](#))

ACTUALITÉ

Lancement du débat sur l'Open Data en santé : participation du COEPIA

Le 21 novembre, le débat sur l'ouverture des données publiques de santé a été lancé par le Gouvernement. Les travaux menés depuis 2012 par le COEPIA sur les informations de santé viendront alimenter la réflexion de cette commission.



© Union européenne, 2013

Dans le cadre de son étude sur les données publiques à fort potentiel social et économique, le COEPIA s'est intéressé dès 2012 aux informations de santé.

Elles sont en effet parmi celles qui suscitent le plus d'intérêt de la part du grand public, pour lesquelles les enjeux de transparence sont particulièrement aigus et dont la diffusion peut concourir à servir les objectifs de santé publique.

Une commission pluraliste et ouverte

La santé figurait parmi les premiers thèmes de « débats thématiques ouverts » prévus par la feuille de route gouvernementale en matière d'ouverture et de partage des données publiques en février 2013. Le Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) du 17 juillet 2013 en a confié l'animation au ministère des Affaires sociales et de la Santé.

Cette commission est conduite par Franck von Lennep, directeur de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), et Philippe Burnel, délégué à la stratégie des systèmes d'information de santé au ministère des Affaires sociales et de la Santé.

Elle réunit largement les différents acteurs : producteurs de données de santé, représentants des patients et des usagers, chercheurs et universitaires, professionnels de santé, représentants des établissements de santé, industriels et complémentaires santé. Etalab collabore activement à ces travaux. Le président du COEPIA, Michel Pinault en est également membre.

Le programme de travail prévu par la Commission s'étale jusqu'au printemps et doit lui permettre de conclure sa réflexion à la fin du mois d'avril 2014.

Vers une « ouverture maîtrisée des données de santé »

Cette commission est chargée de réfléchir aux conditions de l'« ouverture maîtrisée des données de santé » à laquelle le Gouvernement appelle (communiqué de la ministre de la Santé du 3 octobre). Elle part ainsi d'un double constat : l'accès aux données de santé est porteur d'enjeux importants en termes notamment d'information des patients, de recherche ou de développement industriel ; faciliter et organiser l'accès à ces données nécessite toutefois de faire une distinction préalable entre les données anonymes par définition ouvertes à tous et les données directement ou indirectement nominatives qui ne sauraient être rendues accessibles en dehors d'un cadre juridique et technique précis.

Les travaux de la Commission viseront principalement à proposer les principes et les modalités d'une régulation de l'accès aux données nominatives (c'est-à-dire susceptibles de ré-identification) et à déterminer les ensembles de données anonymes à rendre accessibles à travers l'Open Data. ...

Les premières sources de réflexion

Plusieurs travaux récents ou en cours viendront alimenter la réflexion : le rapport Bras sur la gouvernance et l'utilisation des données de santé, remis en octobre (voir infra), l'étude attendue de la DREES sur les risques de ré-identification, et celle entreprise par la DREES et le

SGMAP (Secrétaire général pour la modernisation de l'action publique) sur les évolutions possibles du SNIIRAM (Système national d'informations inter-régimes de l'Assurance maladie).

Un appel à contributions publiques sera en outre organisé sur le site internet d'Etalab.

Enfin, la contribution du COEPIA issue des travaux menés en 2012-2013 sur les informations de santé sera également soumise à la Commission. Nous la présenterons dans un prochain numéro de cette *Lettre*. ■

ACTUALITÉ

La gouvernance et l'utilisation des données de santé : le rapport Bras

Le 3 octobre, Pierre-Louis Bras a remis à la ministre de la Santé son rapport sur la gouvernance et l'utilisation des données de santé. Il constituera un élément important de réflexion dans le cadre du débat qui s'ouvre sur l'ouverture des données de santé.

Alors que le débat sur l'accès et la réutilisation des données de santé se développait, la ministre des Affaires sociales et de la Santé Marisol Touraine avait commandé en avril 2013 une étude sur les conditions d'accès et d'utilisation des bases de données médico-administratives adapté aux besoins de santé publique et de sécurité sanitaire, dans des conditions fiables et sécurisées, respectant notamment le strict anonymat des patients.

Pierre-Louis Bras, inspecteur général des affaires sociales, devenu secrétaire général des ministères sociaux, et membre ès qualité du COEPIA, a remis son rapport à la ministre le 3 octobre 2013.

Après avoir expliqué les difficultés actuelles, juridiques et pratiques, d'accès aux données, le rapport présente les enjeux liés aux risques de ré-identification et de mésusage, et aux bénéfices démocratiques, sanitaires et économiques.

Il formule ensuite des propositions, et notamment :

- que soient distingués autant que possible les lots de données clairement anonymes des lots de données indirectement nominatifs, afin que ceux qui peuvent être ouverts sans risques puissent être définis sous le contrôle de la CNIL ;

- d'ouvrir l'accès aux lots de données anonymes en distinguant la publication (gratuite) et des extractions et des tableaux de bord à façon (payants) ;

- de limiter l'accès aux données indirectement nominatives, avec pour critères la finalité d'intérêt public, la qualité du protocole, le besoin d'accéder aux données, la sécurité des procédures et la qualité du demandeur ;

- que les accès à la base sécurisée, les extractions et les travaux à façon donnent lieu à paiement par l'organisme commanditaire de l'étude, afin de couvrir les coûts de fonctionnement. ■

► Consulter le rapport : [La gouvernance et l'utilisation des données de santé](#) (octobre 2013).

ACTUALITÉ

Mise en ligne de la base de données publique des médicaments

Nouvel outil d'information des usagers et des patients dans le domaine des médicaments, une base de données vient d'être mise à la disposition du public. Elle permet pour la première fois de consulter l'ensemble des informations de référence.

Présentée par le ministère comme « la première pierre du service public d'informations en santé », la base de données publique des médicaments a été mise en ligne le 1^{er} octobre 2013 sur medicaments.gouv.fr.

La totalité des médicaments commercialisés en France

Elle couvre l'ensemble des spécialités pharmaceutiques actuellement en vente en France, ou dont l'arrêt de la commercialisation remonte à moins de deux ans. Pour chacun, sont présentés les indications thérapeutiques, les précautions d'emploi, les contre-indications, les autorisations de mise sur le marché, le prix, le taux de remboursement, etc.

Informier le grand public

La base vise à informer largement les citoyens. Les médicaments peuvent être recherchés par leur nom ou leur substance active.

Le site medicaments.gouv.fr propose en outre des explications pédagogiques sur ce qu'est un médicament, son circuit, sa surveillance, les génériques...

Un projet transversal

Le projet était ambitieux. Car pour aboutir à une telle base, pilotée par la Direction générale de la santé, il a fallu rassembler les données de trois organismes publics : l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), la Haute Autorité de santé (HAS) et la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAMTS). ■



1 Agenda

08/11/2013 Mise à disposition et valorisation des données publiques >> point sur le processus de transposition de la directive ISP ; présentation du rapport sur les exceptions au principe de gratuité dans l'ouverture des données publiques par M.A. TROJETTE (Cour des comptes) ; auditions de G.A. SILBER (Luxia), L. MAUREL (Savoirs Com1), F. MASSOT et T. MORLIER (Regards citoyens).

13/11/2013 Qualité de l'information administrative des usagers >> auditions sur la qualité des écrits et sur l'information administrative en mobilité : Samuel CUNÉO (SGMAP) et Sabrina HÉLAINE-PINSARD (CNAF).

14/11/2013 Politiques de l'édition publique >> audition du ministère de l'Agriculture sur sa stratégie de publication (Bertrand MANTEROLA et Alain CLERGERIE, DICOM) ; point sur la comptabilité analytique des éditeurs institutionnels ; examen des obligations de publier.

15/11/2013 Politiques de l'édition publique >> groupe de travail sur la diffusion du droit par l'État sur internet : audition de la DGAFP (V. TAUZIAC, A. THOMAS) et de la DILA (H. ALVES, P. LARREDE).

19/11/2013 Qualité de l'information administrative des usagers >> auditions de la Préfecture de police de Paris (Denis COTTIN, Emmanuel COCAUL, Michel BARTHE), de la Direction gén. des douanes et droits indirects (Yann HELOUET) et de la Délégation gén. à la langue française (J.-F. BALDI et B. MADINIER).

21/11/2013 Politiques de l'édition publique >> groupe de travail sur la diffusion du droit par l'État sur internet : audition des ministères des Affaires étrangères (F. JANIN) et de l'Agriculture (P. RIPAULT).

29/11/2013 Politiques de l'édition publique >> échanges sur des pistes d'orientations concernant la diffusion du droit par l'État sur internet et sur les obligations de publier des administrations.

02/12/2013 Mise à disposition et valorisation des données publiques >> auditions sur la possibilité d'étendre la politique d'ouverture des données publiques aux collectivités territoriales et aux délégués de service public.



ACTUALITÉ

Royaume-Uni : Digital Transformation des services publics

Depuis 2011, le gouvernement britannique a engagé une « Digital Transformation » de ses services, visant à réduire la dépense publique et à améliorer le service rendu. 25 procédures, choisies pour leur fort impact, font l'objet d'une redéfinition en vue de leur dématérialisation.

Le gouvernement britannique compte parmi les plus proactifs en matière d'administration électronique. En 2012, le Royaume-Uni figurait au 3^e rang du classement mondial établi par les Nations-Unies (*United Nations E-Government Survey 2012*). Il faut dire que cette volonté d'adaptation à l'essor des technologies de l'information et de la communication (TIC) a été grandement motivée par la perspective de réduire les dépenses publiques.

Ainsi, en 2011, le gouvernement britannique lançait-il sa *Digital Strategy*, inscrivant les TIC au cœur d'une démarche progressive fondée sur une transformation profonde de l'administration destinée à la faire basculer pleinement à l'ère du numérique.

Digital Transformation : vers une révolution numérique des services publics

La *Digital Strategy* du gouvernement britannique met en œuvre les recommandations formulées un an plus tôt par la « *Digital Champion* » Martha Lane Fox, dans son rapport intitulé *Directgov 2010 and beyond: revolution not evolution*.

Celui-ci insiste sur une simplification et un renforcement de l'administration électronique en soulignant notamment deux enjeux. Un enjeu économique d'abord : une mise en ligne de 30% des services de l'État permettrait à

The screenshot shows the GOV.UK Digital Transformation dashboard. At the top, it says 'Home' and 'Digital Transformation' with the tagline 'Digital services so good people prefer to use them'. Below this is a table with four columns: Discovery (5), Alpha (5), Beta (14), and Live (1). Each column has a brief description and a link to learn more. A circular logo with 'TRANSFORMATION 25 gov.uk/transformation' is also visible. Text below the table states: 'The Government Digital Strategy and Departmental Digital Strategies commit us to the redesigning and rebuilding of 25 significant 'exemplar' services. We're going to make them simpler, clearer and faster to use. All these are to meet the Digital By Default Service Standard by April 2014 and be completed by March 2015.' A final note says: 'This demo, from our 'Sprint Alpha' event, will give you a quick look at some of the exemplars.'

Le tableau de bord de la « Digital Transformation » sur le portail Gov.uk

l'administration britannique de réaliser 1,3 milliard de livres d'économies par an (soit environ 1,5 milliard d'euros). Ce montant pourrait être porté à 2,2 milliards de livres par an (environ 2,6 milliards d'euros) en atteignant 50% de services en ligne.

Mais aussi un enjeu de qualité et d'accessibilité : offrir aux usagers le meilleur du service public implique de concevoir des services numériques clairs et simples, utilisables par tous, sans exception. Il

s'agit également d'optimiser la qualité de l'interaction entre les usagers et ces services afin qu'ils deviennent le premier choix dans la relation avec l'administration.

Digital by default

La *Digital Strategy* peut être considérée comme la réponse apportée par le gouvernement britannique à ce double enjeu, avec pour leitmotiv le concept du « *digital by default* ».



Ce concept doit bouleverser la chaîne de production des services publics en ligne en amenant une reconstruction autour de l'utilisateur et de la satisfaction de ses besoins.

La mise en œuvre de l'ambitieux programme qui en découle, baptisé « *Digital Transformation* », est confiée au *Government Digital Service* (GDS), rattaché au *Cabinet Office*.

L'opération porte sur 25 services publics transactionnels majeurs sélectionnés en raison de leur importance et de leur fréquence d'utilisation. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer l'inscription sur les listes électorales, le cadastre, le paiement des taxes commerciales, la demande de casier judiciaire, etc. (voir liste ci-dessous).

Digital Transformation consiste à reconstruire ces services sur la base d'un ensemble de critères, les *Digital by Default Standards*, en accord avec l'*Equality Act* de 2010.

Sur [le site internet dédié](#), les citoyens britanniques peuvent suivre l'avancée de l'opération grâce à un tableau de bord qui décrit toutes les phases de développement des 25 services en question. À ce jour, 5 d'entre eux sont en phase d'analyse des besoins, 5 autres se situent dans la première phase de développement dite « alpha », 14 services sont entrés dans la seconde phase dite « beta » et un service est pleinement opérationnel. Le programme de développement des services numériques doit prendre fin en mars 2015.

Transactions Explorer ou la ré-évaluation des procédures administratives

Parallèlement, le GDS a mis en place un outil d'analyse de la performance des procédures administratives baptisé « *Transactions Explorer* », consultable sur internet. Lancé en janvier 2013, il propose une évaluation des 44 services publics « transactionnels » (échange débouchant sur la délivrance d'un service) les plus utili-

sés au Royaume-Uni à travers deux entrées : le volume de transactions réalisées par an et le coût moyen d'une transaction.

Ce dispositif a permis au gouvernement de mettre en évidence la différence de coût entre une transaction numérique et une transaction réalisée via d'autres canaux (téléphone, guichet, courrier, etc.). Il lui a également permis de repérer des domaines où des économies restent possibles dans le cadre du programme *Digital Transformation*. ■

► En savoir plus :
Government Digital Service (GDS)
(Cabinet Office)
<http://digital.cabinetoffice.gov.uk/>
Digital Transformation
<https://www.gov.uk/transformation>
Transactions Explorer
<https://www.gov.uk/performance/transactions-explorer>

Les 25 procédures en cours de dématérialisation

(Source : GDS)

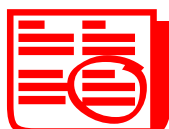
1. Electoral registration	47m Confirmed on the elec. register first year	Cabinet Office
2. Apprenticeship applications	1.2m Applications a year	Department for Business Innovation & Skills
3. Redundancy payments	270k Transactions a year	Department for Business Innovation & Skills
4. Patent renewals	380k Renewals a year	Department for Business Innovation & Skills
5. Property register	598k Customer requests a year	Department for Business Innovation & Skills
6. Student finance	1.3m Students supported	Department for Business Innovation & Skills
7. Waste carrier registration	200k Registrations in first year	Dep. for Environment Food & Rural Affairs
8. Rural support (Common Agri. Policy)	105k Applications in first year	Dep. for Environment Food & Rural Affairs
9. View driving record	6m Driver enquiries a year	Department for Transport
10. Personalised registrations	1.6m Transactions a year	Department for Transport
11. Vehicle management	18m Transactions a year	Department for Transport
12. Claim Carer's Allowance	3.2m Carers supported	Department for Work & Pensions
13. Claim Personal Independence Payment	2m People supported	Department for Work & Pensions
14. Universal Credit	10m Adults supported	Department for Work & Pensions
15. PAYE for employees	2m Employees a year	HM Revenue & Customs
16. Digital self-assessment	10m Registered for self-assessment	HM Revenue & Customs
17. Business tax dashboard	2.5m Registered for corporation tax	HM Revenue & Customs
18. Agent online self-serve	120k Tax agents	HM Revenue & Customs
19. Registered traveller		Home Office
20. Criminal record check	3.9m Enhanced checks	Home Office
21. Visit visa applications	3.4m Visas issued a year	Home Office
22. Civil claims	1.85m Claims a year	Ministry of Justice
23. Employment tribunal fee payment	200k Transactions per year	Ministry of Justice
24. Prison visit booking	1.5m Visits a year	Ministry of Justice
25. Lasting power of attorney	200k Applications a year	Ministry of Justice



ACTUALITÉ

Initiatives

Ministère des Affaires sociales et de la Santé	Installation de la Commission sur l'ouverture des données de santé	21/11/2013	Données pub.
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	Rapport <u>Government at a glance 2013</u>	14/11/2013	Info. adm.
	<u>Loi n° 2013-1005 du 12/11/2013 habilitant le Gouvernement à simplifier les relations entre l'administration et les citoyens</u>	13/11/2013	Info. adm.
Gouvernement	<u>Plan d'action français pour l'application de la Charte Open Data du G8</u>	07/11/2013	Données pub.
Mohammed Adnène Trojette	Rapport <u>Ouverture des données publiques - Les exceptions au principe de gratuité sont-elles toutes légitimes ?</u>	05/11/2013	Données pub.
	Création de l'association « Open data France » par une vingtaine de collectivités territoriales	09/10/2013	Données pub.



ACTUALITÉ

À lire...

Alexandre Léchenet	« Un rapport prône la gratuité des données des établissements publics »	<i>Le Monde</i>	06/11/2013	Publications	Présentation du rapport remis par M. A. Trojette au Premier ministre sur les exceptions à la gratuité des données publiques.
Nicolas Rauline	« L'INSEE et l'IGN invités à opter pour la gratuité des données »	<i>Les Échos</i>	05/11/2013	Données publiques	Article sur le rapport Trojette.
Maud Parnaudeau	« Chargé d'accueil : une montée en compétences pour une relation différente avec l'usager »	<i>La Gazette des communes</i> N°41/2195	04/11/2013	Info. adm.	Article sur la diversification et la professionnalisation des chargés d'accueil dans les collectivités territoriales.
	« WISE 2013 : le professeur réinventé »	<i>Le Monde</i>	30/10/2013	Publications	Supplément consacré au 5 ^e sommet WISE (Qatar, octobre 2013) et notamment le rôle du numérique dans l'enseignement.
Grégoire Normand	« Digne-les-Bains : une ville ouverte sur ses données »	<i>La Gazette des communes</i> N°40/2194	28/10/2013	Données publiques	Article consacrée à la politique d'ouverture des données publiques de la ville de Digne-les-Bains (04).
Didier Pourquery	« À vos cartes, citoyens ! »	<i>Le Monde</i>	17/10/2013	Publications	Dossier sur les nouvelles représentations cartographiques de la ville.
Maud Parnaudeau	« Formation : l'e-learning, un outil pertinent mais sous-utilisé »	<i>La Gazette des communes</i> N°38/2192	14/10/2013	Info. adm. / Publications	Article sur les enjeux de la formation en ligne pour les collectivités territoriales.
Anne Eveno	« Les sept ambitions d'Anne Lauvergeon pour l'innovation en France »	<i>Le Monde</i>	12/10/2013	Données pub. / Publications	Article sur le rapport remis par la Commission « Innovation 2030 », qui insiste notamment sur les enjeux du « big data ».



Premier ministre

Conseil d'orientation de l'édition publique et de l'information administrative